

Département des sciences sociales - Unité Sociologie
Faculté des lettres et des sciences humaines
Université de Fribourg
Boulevard de Pérolles 90 / CH-1700 Fribourg
www.unifr.ch/socio

CONSIGNES FORMELLES POUR LE TRAVAIL DE MASTER (TMA)

UNITE SOCIOLOGIE

Travail de Master (TMA)

Le travail de Master (TMA) est un travail écrit individuel qui répond aux exigences d'un travail académique. Il est dirigé par une directrice ou un directeur et est encadré dans le cadre du colloque de Master. Le TMA est effectué sur la base d'une enquête empirique ou exceptionnellement à partir de données secondaires ou d'une étude de la littérature. Il respecte les consignes d'élaboration des travaux scientifiques : la forme, l'écriture, le mode de citations doivent respecter le « Guide pour la rédaction de travaux scientifiques » (à disposition sur le site de l'Unité Sociologie-rubrique Informations utiles. Selon ce document, la taille du TMA fait entre 160'000 et 200'000 signes (espaces et notes de bas de page compris), ce qui signifie entre 80 à 110 pages. Le document suit usuellement la structure suivante : une introduction, un état de l'art, une problématique, une partie méthodologique, une partie analytique divisée en plusieurs sous-parties, une conclusion.

La supervision est assurée par la directrice ou le directeur du TMA. Le choix de cette dernière ou de ce dernier dépend de sa disponibilité, du thème choisi et de la méthode adoptée. Le thème et la méthode sont laissés aux choix de l'étudiant-e mais doivent être agréés par la directrice ou le directeur qui sont définis lors des premières séances du colloque. Le directeur ou la directrice peut être l'enseignant-e du colloque.

Colloque de Master

L'élaboration du TMA est encadrée au sein du colloque de Master dont la fréquentation obligatoire s'étend sur deux semestres (séances toutes les deux semaines). Le suivi du colloque commence en général à partir du second semestre d'inscription au Master. Exceptionnellement (Erasmus, étudiants ayant commencé au SP, etc.), le colloque peut s'étendre sur un semestre à condition que l'étudiant-e en fasse la demande à l'enseignant-e. Dans ce cas, le directeur ou la directrice définit les étapes d'avancement.

Les objectifs du colloque visent la mise en pratique des connaissances et des méthodes d'enquête acquises durant la formation ainsi que la conduite d'un projet personnel de recherche. Ils sont les suivants : définir une problématique, faire un état des lieux de la littérature à partir de recherches bibliographiques, élaborer un cadre théorique, adopter une démarche méthodologique, conduire une enquête de terrain, analyser les données et consigner les résultats dans un document scientifique.

Evaluations du colloque de Master et du Travail de Master (TMA)

Le colloque donne lieu à 3 crédits ECTS, placé dans le Module SOCIO 4. Il est évalué comme « acquis » ou « non acquis ». Les crédits du colloque sont obtenus lorsque les exigences sont respectées : présence aux séances ; travaux/présentations rendus au cours des deux semestres. L'évaluation du colloque est donc sous forme de contrôle continu.

Le TMA et la soutenance du TMA forment le Module « Examen de Master » (SOCIO 5), qui donne lieu à 30 ECTS. Les crédits du colloque (SA et SP) doivent être acquis pour pouvoir déposer le TMA. La

totalité des crédits du Programme d'études approfondies ainsi que des éventuels programmes de spécialisation doivent être acquis avant la soutenance, La soutenance dure 60 minutes ; elle consiste en une présentation orale du travail suivi de questions du jury. Le jury est composé du/de la directrice du TMA et d'un-e second-e enseignant-e de l'Unité Sociologie habilité à diriger les TMA. Elle est ouverte au public. La note du Module « Examen de Master » est la moyenne de la note attribuée au TMA, qui compte double, et de la note attribuée à la soutenance. Le module *Examen de Master* compte double pour le calcul de la moyenne du Programme du Master. La note de l'Examen de Master est inscrite dans le dossier de l'étudiant-e lorsque le module est considéré comme réussi et que tous les modules du programme principal de Master sont validés.

Modalités d'inscription et de dépôt

Les inscriptions aux unités d'enseignement Colloque de Master du semestre d'automne et du semestre de printemps sont obligatoires. Les inscriptions à l'évaluation du Colloque de Master du semestre d'automne et du semestre de printemps sont obligatoires. Les délais d'inscription sont fixés par la Faculté. Le rendu du TMA s'effectue selon les modalités fixées par le Décanat de la Faculté des Lettres. (<https://www3.unifr.ch/lettres/fr/etudes/cours-et-examens/travail-de-master/>). Le calendrier pour le dépôt est mis à jour chaque semestre. Il est donc impératif de le consulter pour connaître les délais entre le rendu, la correction et la soutenance.

L'étudiant-e suit impérativement les recommandations de son directeur ou de sa directrice pour le dépôt de son TMA. Il doit obtenir un préavis favorable de ce dernier ou de cette dernière. Outre les deux exemplaires papier à déposer au Décanat, une version papier est transmises au secrétariat de l'Unité et une copie électronique déposée sur le Moodle de l'Unité Sociologie (ouverte en tout temps).

L'étudiant-e a le droit de soumettre son travail deux fois (les cas particuliers sont réservés) : un seul échec est admis. Lors d'un échec, des corrections ou modifications sont demandées. Le directeur ou la directrice décide du plan de travail à suivre.

Rappel : diplômes et attestations de réussite

La participation aux fêtes de promotion de remise des diplômes est autorisée si tous les programmes sont validés dans les délais fixés par la Faculté. La clôture des dossiers est fixée à la mi-juin pour la fête de promotion d'été et à la mi-septembre pour la fête de promotion d'hiver.

Les étudiant-es qui terminent leur TMA à la fin du SP (semestre de printemps) reçoivent leur diplôme à la fête de promotion de décembre.

Si un-e étudiant-e désire exceptionnellement recevoir son diplôme à la fête de promotion de juillet, il ou elle doit contacter le secrétariat de l'Unité Sociologie dès le début de son dernier semestre. Il ou elle négocie avec les enseignant-e-s des avancements de délais. Les modalités des examens ne peuvent pas être modifiées.

Si un-e étudiant-e a besoin d'une attestation de réussite anticipée (délivrée par le Décanat de la Faculté) avant la remise du diplôme, il ou elle doit contacter le secrétariat de l'Unité Sociologie dès le début de son dernier semestre. Il ou elle négocie avec les enseignant-e-s des avancements de délais. Les modalités des examens ne peuvent pas être modifiées.